REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres
- *afférents au conseil municipal : **15***
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 13*

Date de la convocation : 02/04/2015
Date d'affichage :

Séance du 10 avril 2015
L'an deux mille quinze
Et le dix avril à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, FAVRE Sandrine, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : BOUDOU-THERON Adeline, GUIRAUD Vivien

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n° 23-2015
Travaux Eglise de Verrières : Demande d'une subvention auprès du Département de l'Aveyron et de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réfection de la toiture de l'église de Verrières. L'offre de l'entreprise ALINAT CONSTRUCTIONS a été retenue pour un montant H.T de 41 438,00 euros.

- ✓ Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :
  - Montant H.T. des travaux : 41 438,00 euros
  - Autofinancement : 21 438,00 euros
  - Département de l'Aveyron : 12 000,00 euros
  - Région Midi-Pyrénées : 8 000,00 euros
- ✓ Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement proposé et de l'autoriser à solliciter le Département de l'Aveyron et la Région Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve** le plan de financement proposé par Monsieur le Maire
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Aveyron une subvention d'un montant de 12 000 euros et auprès de la Région Midi-Pyrénées une subvention d'un montant de 8 000,00 euros.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dossier
- **Dit** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 04/2015 en date du 27 février 2015

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20150410-20150410_23-DE
Reçu le 16/04/2015